

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil vingt-trois, le 28 août 2023 à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE -LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Sylvie TIRLOY, Christine LAURENT, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT, Coralie VICO, Corinne SCHERPEREELE

Messieurs : Grégory DEKONINCK, Jacques DEREMETZ, Johan GRUSON, Mustapha GHARNAOUT

Etaient absents excusés :

Messieurs : Dominique LEGRAND, Président, Vincent FIORILE

Etaient absents :

Madame : Virginie OLIVIER

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

**DOSSIER N° CCAS/R/2023/06/19**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

**SEANCE DU 28 AOÛT 2023**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2023/06/19  
APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 JUIN 2023**

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président, soumet à l'approbation de Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, le compte rendu de la séance du 19 juin 2023 ci-annexé.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APPROUVE A L'UNANIMITE.**

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an  
ci-dessus (suivant signatures)**



**Le Vice-Président,**

**Boumediene MIMOUN.**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil vingt-trois, le 19 juin 2023 à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE -LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Dominique LEGRAND, Président,

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Sylvie TIRLOY, Christine LAURENT, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT,

Messieurs : Grégory DEKONINCK, Jacques DEREMETZ, Johan GRUSON

Etaient absents excusés :

Madame : Coralie VICO, pouvoir à Marie-Thérèse CROQUETTE

Etaient absents :

Mesdames : Virginie OLIVIER, Corinne SCHERPEREEL

Messieurs : Vincent FIORILE, Mustapha GHARNAOUT

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

**SEANCE DU 19 JUIN 2023**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2023/05/16  
APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 05 JUIN 2023**

Après appel et vérification que le quorum ait été atteint, Monsieur Dominique LEGRAND, Président, soumet à l'approbation de Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, le compte rendu de la séance du 05 juin 2023 ci-annexé.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APPROUVE A L'UNANIMITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

**SEANCE DU 19 JUIN 2023**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2023/05/17  
OBJET : BRADERIE SOLIDAIRE : PRISE EN CHARGE DES INSCRIPTIONS PAR LE  
CCAS – CHEQUE DE CAUTION**

Monsieur Dominique LEGRAND, Président, rappelle à Mesdames et Messieurs les Administrateurs le contenu de son intervention du 05 juin dernier, intervention durant laquelle il informait les administrateurs qu'une « Braderie Solidaire » serait organisée le samedi 02 septembre 2023 et que ce projet serait porté par le CCAS.

En effet, parfois stressante, souvent couteuse, la rentrée scolaire peut être un véritable casse-tête pour de nombreuses familles. Le principe de cette braderie est simple : des produits indispensables, neufs ou de seconde main, y seront vendus par des particuliers et/ou des associations, afin de préparer la rentrée scolaire : cartables, trousse, stylos, vêtements de sports, livres... à moindre coût (10€ maximum l'article).

Cette braderie se déroulera à la salle du Kiosk, salle Isabelle Aubret, le samedi 02 septembre 2023, de 10h00 à 16h00.

Il est proposé aux Administrateurs de procéder pour les inscriptions de la manière suivante et selon un règlement ci-annexé :

- Nombre de places disponibles : 78 emplacements maximum, de 2m sur 1m
- Un seul emplacement par famille, deux au maximum pour les associations;
- Pré inscriptions via le site Internet de la Ville, et sur place les vendredis 30 juin, 7 juillet, 18 et 25 août 2023 de 14h00 à 17h00 et les samedis 1<sup>er</sup> et 08 juillet, 19 et 26 août 2023 de 10h à 12h ;
- Une attestation sera remise au vendeur, avec le numéro d'emplacement qui lui aura été attribué ;
- Inscriptions gratuites, en échange d'un chèque de caution de 20 € qui sera rendu le samedi 02 septembre après l'installation des exposants ;

- Les exposants devront arriver entre 08h30 et 10h00 le samedi 02 septembre. Si un vendeur ne se présentait pas, un constat serait alors établi par le service organisateur et le chèque de caution de 20 € serait alors encaissé au bénéfice du CCAS, lequel produit serait imputé à l'article 165 ouvert au budget de l'établissement.

<b>Coût de l'inscription</b>	<b>0 €</b>
<b>Chèque de caution</b>	<b>20 €</b>

Monsieur LEGRAND, Président, demande donc aux administrateurs de bien vouloir :

- Valider le Règlement Intérieur de la Braderie solidaire annexé à la présente délibération ;
- Valider la gratuité de l'inscription des vendeurs en contrepartie d'un chèque de caution de 20 € qui sera encaissé au profit du CCAS en cas d'absence non-justifiée de l'exposant le jour de la braderie.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APPROUVE A L'UNANIMITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

**SEANCE DU 19 JUIN 2023**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2023/05/18**

**OBJET : MODIFICATIONS TEMPORAIRES D'OCTROI DE CERTAINES AIDES  
SOCIALES FACULTATIVES**

Monsieur Dominique LEGRAND, Président, rappelle à Mesdames et Messieurs les Administrateurs le contexte économique actuel mettant particulièrement en danger les familles en situation fragile.

En vertu de l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, un centre communal d'action sociale se doit d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous la forme de prestations en nature ou en espèces, remboursables ou non, sous forme d'aides financières, d'actions ponctuelles ou durables de soutien à la population ou adaptées à des publics spécifiques.

Ces aides « extra-légales », complémentaires et subsidiaires, témoignent du rôle de proximité du CCAS.

Aussi, Monsieur le Président signale qu'un règlement intérieur des aides sociales facultatives avait été approuvé à l'unanimité par la délibération n° CCAS/R/2022/1/04 le 24 janvier 2022.

Cependant, dans l'attente d'une situation plus favorable, il est proposé ce jour de modifier temporairement, et ce jusqu'au 30 juin 2024, ce règlement intérieur, sur trois points.

Il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

<b>Aides alimentaires</b>	<b>10 aides alimentaires/an/ personne (au lieu de 6 actuellement)</b>
<b>Bourse aux études</b>	<b>100 €/an pour les 16-18 ans (au lieu</b>

	<b>de 60 € actuellement) 200 €/an pour les + de 18 ans (au lieu de 150 € actuellement)</b>
<b>Aides financières exceptionnelles</b>	<b>400 € maximum/an/personne (au lieu de 300 € actuellement)</b>

Monsieur Dominique LEGRAND propose donc à Mesdames et Messieurs les Administrateurs de valider :

- Les différentes modifications des modalités d'octroi des aides ci-dessus,
- La modification du règlement intérieur des aides sociales facultatives.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APPROUVE A L'UNANIMITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

**SEANCE DU 19 JUIN 2023**

**DOSSIER N° CCAS/I/2023/05/04**

**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE**

Monsieur Dominique LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale, informe ses collègues des aides attribuées par la Commission Permanente qui s'est réunie le vendredi 31 mars 2023, le vendredi 28 avril 2023 et le vendredi 26 mai 2023

- **Commission permanente du 31 mars 2023**

**DELIBERATION N° CCAS/I/2023/03/03**

**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE**

Sous la Présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du CCAS, la Commission Permanente réunie le 31 mars 2023 a étudié 24 dossiers et décidé d'attribuer :

- **330,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multi services,**
- **360,00 Euros d'aide exceptionnelle sous forme de chèques multi services,**
- **1 177,39 Euros d'aides financières exceptionnelles (Engie, loyers et prise en charge de la restauration scolaire)**

La commission a également décidé d'ajourner 4 dossiers, d'en rejeter 2 et de procéder à une orientation partenaire.

Etaient présentes : Mesdames : Michèle GUILBERT, Joëlle DARCHICOURT  
Messieurs : Jacques DEREMETZ et Grégory DEKONINCK

- **Commission permanente du 28 avril 2023**

**DELIBERATION N° CCAS/I/2023/04/04**

**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE**

Sous la Présidence de Madame Michèle GUILBERT, la Commission Permanente réunie le 28 avril 2023 a étudié 7 dossiers et décidé d'attribuer :

- **180,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multi services,**

La commission a également décidé d'ajourner 4 dossiers et d'en rejeter 1.

Etaient présentes : Mesdames : Michèle GUILBERT, Joëlle DARCHICOURT et Marie-Thérèse CROQUETTE.  
Messieurs : Jacques DEREMETZ, Grégory DEKONINCK et Mustapha GHARNAOUT.

- **Commission permanente du 26 mai 2023**  
**DELIBERATION N° CCAS/I/2023/05/05**  
**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE**

Sous la Présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du CCAS, la Commission Permanente réunie le 26 mai 2023 a étudié 12 dossiers et décidé d'attribuer :

- **180,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multi services,**
- **60 Euros d'aide financière exceptionnelle sous forme de chèques multi-service.**
- **400 Euros d'aide financière exceptionnelle (loyer et énergie)**

La commission a également décidé d'ajourner 5 dossiers et d'en rejeter 2.

Etaient présentes : Madame : Michèle GUILBERT  
Messieurs : Jacques DEREMETZ, Grégory DEKONINCK

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **PREND ACTE.**

Monsieur le Président présente ensuite à Mesdames et Messieurs les Administrateurs du CCAS les prochains projets liés au Bouclier Solidaire.

Le prix et la question de la prise en charge de la restauration scolaire sont abordés. En effet, Monsieur le Président rappelle qu'en raison de l'inflation, certaines familles pourraient éventuellement renoncer à ce service, qui permet pourtant aux enfants de pouvoir bénéficier d'un repas équilibré et sain, et de bénéficier d'un espace de mixité sociale et de prise en charge éducative.

Après débat, Mesdames et Messieurs les Administrateurs émettent le souhait de pouvoir agir directement sur ces familles déjà fragiles, qui ont parfois besoin d'une aide momentanée, via une prise en charge partielle de ces frais qui ne laisserait à la charge des familles qu'un euro par repas. Cette prise en charge permettra de procéder à un bilan global de la situation familiale et d'identifier éventuellement d'autres problématiques.

Lors de cette discussion, en lien également avec l'inflation et l'augmentation du coût des matières premières, l'augmentation de 8,2% du prix des repas facturés par notre prestataire est confirmée. Il est donc évoqué la situation du portage de repas à domicile. En effet, le CCAS fournit des repas aux personnes âgées qui en émettent le souhait. Ce poste constitue le principal poste de dépense du budget du Centre Communal d'Action Sociale. Cette augmentation met donc en danger l'équilibre budgétaire du CCAS. Il est proposé aux Administrateurs de réfléchir également à une augmentation du prix des repas à domicile pour le prochain Conseil d'Administration.

Enfin, Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président, prend à son tour la parole afin de rendre compte de sa rencontre avec une entreprise implantée sur Marquette-lez-Lille, et qui a fait don à notre CCAS de seize ordinateurs portables dont il faudra acter la destination.

Cette même entreprise a également décidé, dans un futur proche, d'octroyer la somme de 2000 € environ au CCAS dans le but de voir cette somme distribuée aux familles ayant des enfants souffrant potentiellement de troubles et qui auraient besoin de faire procéder à des tests sur leurs enfants, mais dont les délais seraient trop long dans le système hospitalier public, et trop chers pour eux dans le milieu médicalisé privé.

Monsieur MIMOUN présente ensuite la programmation prévisionnelle de la Semaine Bleue qui se déroulera du 02 au 06 octobre prochains et évoque les temps forts de ces manifestations : Intervilles, Cinéma, ateliers intergénérationnels, thé dansant...

La séance du Conseil d'Administration est levée à 19h00 et il est acté qu'un prochain Conseil d'Administration se réunira le lundi 28 août 2023 à 18h00.

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil vingt-trois, le 28 août 2023 à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE -LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Sylvie TIRLOY, Christine LAURENT, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT, Coralie VICO, Corinne SCHERPEREELE

Messieurs : Grégory DEKONINCK, Jacques DEREMETZ, Johan GRUSON, Mustapha GHARNAOUT

Etaient absents excusés :

Messieurs : Dominique LEGRAND, Président, Vincent FIORILE

Etaient absents :

Madame : Virginie OLIVIER

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

**DOSSIER N° CCAS/R/2023/06/20**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2023/06/20  
ACCEPTATION D'UN DON D'ORDINATEURS AU PROFIT DU CCAS**

Vu l'article L 123-8 du Code de l'Action Sociale et des familles qui dispose que le Président du C.C.A.S a le droit d'accepter, à titre conservatoire des dons et legs,

Vu l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des familles,

Considérant qu'une entreprise locale a souhaité procéder à un don en nature au profit du CCAS,

Considérant que ces dons ne sont assortis d'aucune contrepartie,

Considérant que ces dons ne sont donc pas de nature à entraîner des dépenses supplémentaires pour le CCAS,

Considérant que ces dons ne deviendront effectifs qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration par voie de délibération,

Monsieur le Vice-Président du CCAS rappelle aux membres du Conseil d'administration que l'acceptation de dons par décision du Président ou du Vice-Président ne constitue qu'une acceptation à titre provisoire, et qu'à ce titre, l'acceptation définitive de dons ne peut se faire que par délibération du Conseil d'Administration.

Monsieur le Vice-Président propose donc aux membres du Conseil d'Administration d'accepter le don de 16 ordinateurs portables de la part de la société L., dont le siège est situé à Marcq-en-Barœul, 137 rue Gabriel Péri.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APPROUVE A L'UNANIMITE.**

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an  
ci-dessus (suivant signatures)**



**Le Vice-Président,**

**Boumediene MIMOUN.**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil vingt-trois, le 28 août 2023 à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE -LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Sylvie TIRLOY, Christine LAURENT, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT, Coralie VICO, Corinne SCHERPEREELE

Messieurs : Grégory DEKONINCK, Jacques DEREMETZ, Johan GRUSON, Mustapha GHARNAOUT

Etaient absents excusés :

Messieurs : Dominique LEGRAND, Président, Vincent FIORILE

Etaient absents :

Madame : Virginie OLIVIER

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

**DOSSIER N° CCAS/R/2023/06/21**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

**SEANCE DU 28 AOÛT 2023**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2023/06/21**

**OBJET : MODIFICATION DES REGLES DE PRISE EN CHARGE DE LA RESTAURATION  
SCOLAIRE – ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AIDES SOCIALES  
FACULTATIVES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L123-5, qui dispose que « le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. »

Vu la délibération n° CCAS/R/2020/06/18 du 07 décembre 2020 adoptant le règlement intérieur des aides sociales facultatives,

Vu la délibération n° CCAS/R/2023/05/18 du 19 juin 2023 portant modification de ce même règlement intérieur,

Considérant qu'il convient de reconsidérer le dispositif d'aide au paiement de la restauration scolaire, péri ou extrascolaire,

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président, expose que la restauration scolaire, péri et extrascolaire, permet aux enfants de bénéficier de repas équilibrés et d'un lieu de sociabilisation. Face à la dégradation du contexte socio-économique qui pourrait entraîner certains parents à renoncer à ce service, et à retirer leurs enfants de cet espace de mixité sociale et de prise en charge éducative, il est proposé au Conseil d'Administration d'intensifier l'effort réalisé par le CCAS envers ces familles et de prendre en charge, sous condition de ressources, après calcul de la moyenne économique, et après passage devant la commission permanente, l'ensemble de la restauration scolaire de façon temporaire, afin qu'il ne reste à charge de ces familles qu'un euro symbolique par repas consommé.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration de :

- Approuver la modification des modalités de prise en charge de la restauration scolaire, péri et extra-scolaire, qui laisse désormais à charge des familles un euro symbolique par repas ;
- Approuver les modifications du règlement d'aides sociales facultatives annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APPROUVE A L'UNANIMITE.**

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an  
ci-dessus (suivant signatures)**



**Le Vice-Président,**  
**Boumediene MIMOUN.**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mil vingt-trois, le 28 août 2023 à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE -LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Sylvie TIRLOY, Christine LAURENT, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT, Coralie VICO, Corinne SCHERPEREELE

Messieurs : Grégory DEKONINCK, Jacques DEREMETZ, Johan GRUSON, Mustapha GHARNAOUT

Etaient absents excusés :

Messieurs : Dominique LEGRAND, Président, Vincent FIORILE

Etaient absents :

Madame : Virginie OLIVIER

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

**DOSSIER N° CCAS/R/2023/06/22**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2023/06/22  
ACCEPTATION DE DONNONS AU PROFIT DU CCAS**

Vu l'article L 123-8 du Code de l'Action Sociale et des familles qui dispose que le Président du C.C.A.S a le droit d'accepter, à titre conservatoire des dons et legs,

Vu l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des familles,

Considérant que dans le cadre de la Braderie solidaire, une entreprise et deux personnes physiques ont souhaité procéder à un don en nature au profit du CCAS,

Considérant que ces dons ne sont assortis d'aucune contrepartie,

Considérant que ces dons ne sont donc pas de nature à entraîner des dépenses supplémentaires pour le CCAS,

Considérant que ces dons ne deviendront effectifs qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration par voie de délibération,

Monsieur le Vice-Président du CCAS rappelle aux membres du Conseil d'administration que l'acceptation de dons par décision du Président ou du Vice-Président ne constitue qu'une acceptation à titre provisoire, et qu'à ce titre, l'acceptation définitive de dons ne peut se faire que par délibération du Conseil d'Administration.

Monsieur le Vice-Président propose donc aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons suivants :

- Don de fournitures scolaires neuves de la part de la société ALDI, dont le siège est situé à Vincennes, et dont voici la liste :

désignation	Tarif public unitaire	quantité	Montant total
Sac Harry Potter rouge	14.99	5	74.95
sacs Harry Potter rose	14.99	5	74.95
sacs à dos Nasa	14.99	5	74.95
trousses rouges	3.99	10	39.90
trousses roses	3.99	10	39.90
trousses Nasa	3.99	10	39.90
lots de colle UHU stick	3.49	10	34.90
tabliers bleus	5.99	10	59.90
tabliers rose	5.99	10	59.90

570

lots de Bic	1.79	15	
compas	2.79	15	
classeurs	2.49	15	37.35
lots de cahiers	2.99	15	44.85
calculettes	1.99	15	29.85
lots de cahiers	1.09	18	19.62
<b>TOTAL</b>			<b>699.62 €</b>

- Don de fournitures scolaires ou péri scolaires de seconde main de la part de Madame D., domiciliée à Marquette-lez-Lille, à savoir : une imprimante, une lampe de bureau, des classeurs, des pochettes plastifiées, des élastiques, une pochette à sangle cartonnée, du papier à dessin, des copies-doubles, des copies simples de couleur jaune, des feuilles A4 de couleur verte, des feuilles A4 de couleur orange, un petit cahier Oxford, une paire de ciseaux, 18 effaceurs-stylos, 5 marqueurs rouges, 4 stylos fluos, un attaché-case.
- Don de vêtements pour enfants de la part de Madame D., à savoir : une veste de sport zippée fille taille 10 ans, une paire de ballerines (pour danse) taille 36, un k-way taille 12/14 ans.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APPROUVE A L'UNANIMITE.**

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an**  
**ci-dessus (suivant signatures)**

**Le Vice-Président,**

**Boumediene MIMOUN.**





---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil vingt-trois, le 28 août 2023 à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE -LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Sylvie TIRLOY, Christine LAURENT, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT, Coralie VICO, Corinne SCHERPEREELE

Messieurs : Grégory DEKONINCK, Jacques DEREMETZ, Johan GRUSON, Mustapha GHARNAOUT

Etaient absents excusés :

Messieurs: Dominique LEGRAND, Président, Vincent FIORILE

Etaient absents :

Madame : Virginie OLIVIER

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

**DOSSIER N° CCAS/R/2023/06/23**

**Séance du 28 août 2023**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2023/06/23**

**OBJET : BRADERIE SOLIDAIRE : FIXATION DES PRIX DE VENTE**

Vu la délibération n°CCAS/R/2023/05/17 en date du 19 juin 2023 portant sur l'organisation de la Braderie solidaire du 02 septembre 2023,

Vu la décision n°DDP/2023/R/005 du 29 juin 2023 portant création d'une régie temporaire de recettes dans le cadre de la Braderie solidaire du 02 septembre prochain,

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président, rappelle à Mesdames et Messieurs les Administrateurs que le Centre Communal d'Action Sociale a reçu, dans le cadre de la Braderie solidaire du 02 septembre prochain, plusieurs dons de fournitures scolaires ou péri et extrascolaires de la part d'enseignes locales, mais aussi de particuliers.

A cette occasion, Monsieur le Vice-Président propose donc de mettre en vente ces fournitures à l'occasion de la Braderie Solidaire qui se déroulera le samedi 02 septembre 2023, ce qui permettra non seulement de collecter des fonds au profit du CCAS, mais aussi à des familles de pouvoir obtenir des produits pour la rentrée à moindre coût ; une vente pourra également être organisée à destination des agents municipaux, au profit du CCAS, dans le courant du dernier trimestre 2023 si l'ensemble de ces fournitures n'était pas vendu.

Monsieur le Vice-Président propose également de fixer les prix à appliquer aux différentes articles, sachant que certains sont neufs (dons d'une enseigne), d'autres de seconde main, et que conformément au règlement de la Braderie solidaire, le prix de vente à appliquer ne doit pas être supérieur à 10 € :

Produits neufs reçus en don :

<b>Désignation</b>	<b>Tarif unitaire</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix de vente à appliquer</b>
<b>Sac Harry Potter rouge</b>	14.99	5	5 €
<b>sacs Harry Potter rose</b>	14.99	5	5 €
<b>sacs à dos Nasa</b>	14.99	5	5 €
<b>trousses rouges</b>	3.99	10	1.30 €
<b>trousses roses</b>	3.99	10	1.30 €
<b>trousses Nasa</b>	3.99	10	1.30 €
<b>lots de colle UHU stick</b>	3.49	10	1.10 €
<b>tabliers bleus</b>	5.99	10	2 €

<b>tabliers rose</b>	5.99	10	
<b>lots de Bic</b>	1.79	15	0.60 €
<b>compas</b>	2.79	15	0.90 €
<b>classeurs</b>	2.49	15	0.80 €
<b>lots de cahiers</b>	2.99	15	1 €
<b>calculettes</b>	1.99	15	0.70 €
<b>lots de cahiers</b>	1.09	18	0.40 €

Produits de seconde main :

Désignation	Tarif unitaire	Quantité	Prix de vente à appliquer
<b>Lampe de bureau</b>	NC	1	4 €
<b>Imprimante blanche HP</b>	NC	1	5 €
<b>Grands classeurs 4 anneaux</b>	NC	8	0.50 €
<b>Grands classeurs 2 anneaux</b>	NC	2	0.50 €
<b>Pochettes plastifiées</b>	NC	4	0.50 €
<b>Pochette à sangles cartonnée</b>	NC	1	0.50 €
<b>Papier à dessin</b>	NC	1	0.50 €
<b>Copies doubles</b>	NC	1	0.50 €
<b>Copies simples de couleur jaune</b>	NC	1	0.50 €
<b>Feuille A4 de couleur verte</b>	NC	1	0.50 €
<b>Petit cahier oxford</b>	NC	1	0.50 €
<b>Feuilles A4 cartonnées de couleur orange</b>	NC	1	0.50 €
<b>Paire de ciseaux</b>	NC	1	0.50 €
<b>Effaceurs</b>	NC	18	0.10 €
<b>Marqueurs de couleur rouge</b>	NC	5	0.10 €
<b>Stabylos fluos</b>	NC	4	0.10 €

<b>Veste zippée fille 10 ans</b>	NC	1	2 €
<b>Paire de ballerines</b>	NC	1	2 €
<b>K-way 12/14 ans</b>	NC	1	2 €
<b>Attaché case</b>	NC	1	10 €

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID : 059-265903864-20230828-CCASR20230623-DE

**SLO**

Monsieur Boumediene MIMOUN sollicite l'accord de Mesdames et Messieurs les Administrateurs afin de vendre ces fournitures selon les modalités et conditions ci-dessus définies, lesquels seront imputées à l'article 7588 ouvert au budget de l'établissement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APPROUVE A L'UNANIMITE.**

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an  
ci-dessus (suivant signatures)**



**Le Vice-Président,**

**Boumediene MIMOUN.**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil vingt-trois, le 28 août 2023 à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE -LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Sylvie TIRLOY, Christine LAURENT, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT, Coralie VICO, Corinne SCHERPEREELE

Messieurs : Grégory DEKONINCK, Jacques DEREMETZ, Johan GRUSON, Mustapha GHARNAOUT

Etaient absents excusés :

Messieurs : Dominique LEGRAND, Président, Vincent FIORILE

Etaient absents :

Madame : Virginie OLIVIER

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

**DOSSIER N° CCAS/R/2023/06/24**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

**SEANCE DU 28 AOÛT 2023**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2023/06/24  
TARIFS DES REPAS A DOMICILE**

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-président, rappelle à Mesdames et Messieurs les Administrateurs que des repas à domicile sont servis aux personnes âgées qui en font la demande ; ce service est géré par le Centre Communal d'Action Sociale.

Il rappelle également que le prix actuel est fixé à 6,20 € selon la délibération CCAS/R/2022/7/27 du Conseil d'Administration du CCAS en date 21 novembre 2022. Le Conseil d'Administration avait à l'époque augmenté le tarif 2,48%, avec une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Au regard de la hausse du prix du repas facturé par le prestataire à compter du 1<sup>er</sup> juillet dernier, il propose au conseil d'administration de se prononcer sur la révision du prix du repas à domicile en fixant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le prix du repas à 6.90 €, soit une augmentation de 11.29 %.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APPROUVE A L'UNANIMITE.**

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an**  
**ci-dessus (suivant signatures)**



**Le Vice-Président,**

**Boumediene MIMOUN.**



---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil vingt-trois, le 28 août 2023 à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE -LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Sylvie TIRLOY, Christine LAURENT, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT, Coralie VICO, Corinne SCHERPEREELE

Messieurs : Grégory DEKONINCK, Jacques DEREMETZ, Johan GRUSON, Mustapha GHARNAOUT

Etaient absents excusés :

Messieurs : Dominique LEGRAND, Président, Vincent FIORILE

Etaient absents :

Madame : Virginie OLIVIER

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

**DOSSIER N° CCAS/I/2023/06/05**

**SEANCE DU 28 AOÛT 2023**

**DOSSIER N° CCAS/I/2023/06/05**

**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE**

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale, informe ses collègues des aides attribuées par la Commission Permanente qui s'est réunie le vendredi 16 juin 2023 et le mardi 18 juillet 2023.

• **Commission permanente du 16 juin 2023**

**DELIBERATION N° CCAS/I/2023/06/06**

**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE**

Sous la Présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du CCAS, la Commission Permanente réunie le 16 juin 2023 et a étudié 10 dossiers et décidé d'attribuer :

- **330,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multi services,**
- **90,00 Euros d'aide exceptionnelle sous forme de chèques multi services,**
- **150 Euros d'aide financière exceptionnelle (loyer)**

La commission a également décidé d'ajourner 2 dossiers et d'en rejeter 3.

Etaient présentes : Mesdames : Michèle GUILBERT, Joëlle DARCHICOURT et Marie-Thérèse CROQUETTE

• **Commission permanente du 18 juillet 2023**

**DELIBERATION N° CCAS/I/2023/07/07**

**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE**

Sous la Présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du CCAS, la Commission Permanente réunie le 18 juillet 2023 a étudié 12 dossiers et décidé d'attribuer :

- **210,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multi services,**
- **60,00 Euros d'aide exceptionnelle sous forme de chèques multi services,**
- **220 Euros d'aide financière exceptionnelle (loyer)**

La commission a également décidé d'ajourner 3 dossiers, d'en rejeter 1 et a procédé à une orientation vers un partenaire.

Etaient présentes : Mesdames : Michèle GUILBERT et Marie-Thérèse CROQUETTE.  
Messieurs : Jacques DEREMETZ et Grégory DEKONINCK

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**PREND ACTE.**

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an  
ci-dessus (suivant signatures)**



**Le Vice-Président,  
Boumediene MIMOUN.**